

## 5. Les philosophes du droit naturel

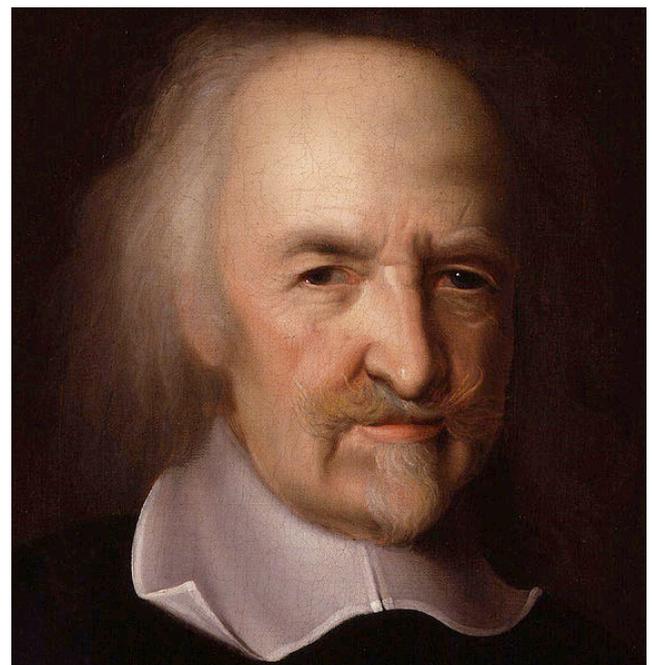
Durant les Temps Modernes, nous l'avons vu, de grandes idées scientifiques, politiques et philosophiques voient le jour. Qu'il s'agisse du scepticisme de Montaigne, du rationalisme de Descartes, des découvertes des physiciens, ou encore de la philosophie immanente de Spinoza, les penseurs modernes vont bouleverser les idées acquises depuis parfois plus d'un millénaire. Ces érudits vont marquer la culture européenne de leur empreinte. Ce tableau des grands bouleversements des Temps Modernes ne serait pas complet si nous ne parlions pas des philosophes du droit naturel ; car c'est avec Hobbes, Locke ou encore Rousseau que l'on voit apparaître les prémisses de ce qui deviendra notre morale actuelle : les droits de l'homme.

Toute société est organisée par des règles, des lois. Qui dit loi, dit régulation sociale du comportement humain, interdiction et obligation. Sur quoi repose cette régulation sociale du comportement humain ? Est-ce que ces lois reposent sur une exigence morale (principe ou idéal du bien) ? Sur l'imposition d'une volonté, d'une autorité, celle du plus fort ? Ou bien sur une prescription rationnelle, d'ordre "naturel" ? En bref, la question qui va intéresser les philosophes du droit naturel est celle-ci : pour quelles raisons interdisons-nous certains actes, au nom de quoi ? Quel est l'origine de la loi ?

### 5.1 Thomas Hobbes

Lorsqu'en 1588 l'invincible Armada était sur le point de tirer au large pour attaquer l'Angleterre, les épouvantables bruits de guerre firent que l'épouse du pasteur de Malmesbury accoucha avant terme d'un petit garçon. Elle enfanta, dit plus tard Hobbes dans une autobiographie rimée, « deux jumeaux, moi et la peur ». Il en faisait dériver son tempérament craintif et pacifique, qui n'excluait pas toutefois — comme sa vie le montre — l'énergie de la pensée et le goût de la polémique littéraire. Hobbes fit ses études à Oxford, puis devint précepteur. Il voyagea en France et en Italie. Il mourut en 1679.

La pensée de Hobbes s'est formée et développée dans un certain climat intellectuel, puisqu'il fut le contemporain de Descartes, de Pascal, etc. Il a fréquenté nombre de savants de l'époque : Gassendi, Galilée, etc.



John Michael Wright, *Portrait de Thomas Hobbes*, 1670.

Hobbes, qui a longuement médité sur la politique d'Aristote, s'oppose à la tradition aristotélicienne selon laquelle l'homme est un animal naturellement social. Pour Hobbes, l'homme est sociable non par nature, mais par intérêt.

### L'instinct de conservation

Comme la plupart de ses contemporains, Hobbes est influencé par la pensée mécaniste de son temps. Chez lui, ce modèle d'analyse, découvert dans la physique et le mouvement animal, est étendu à notre activité intellectuelle, à nos discours et nos désirs, il permet un traitement scientifique de la morale et de la

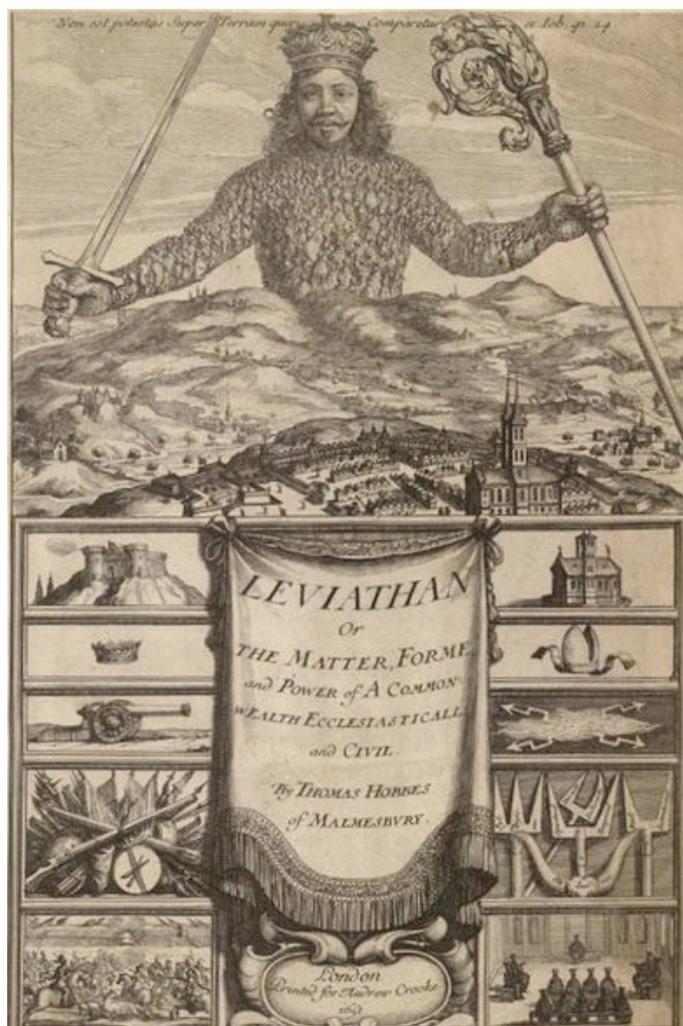
politique. Hobbes fonde sa conception de la vie éthique et sociale sur l'instinct de conservation. Il appuie sa conception tout entière de l'existence sur les lois du mouvement mécanique. Ainsi, les hommes dans chacun de leurs actes répondent à leur **instinct de survie**. Pour expliquer son propos, Hobbes invente **une fiction : l'état de nature**. L'homme à l'état naturel, sans organisation sociale ni politique ne fait que suivre ses instincts. L'homme à l'état de nature cherche donc à s'appropriier tout ce qui l'entoure par la force ou la ruse, ou comme le dit Hobbes, « l'homme est un loup pour l'homme ».

Il est faux de croire qu'à l'origine l'homme ressent l'instinct et le besoin d'une vie sociale (comme le pense Aristote). Au contraire, par l'instinct de conservation qui pousse à acquérir les biens de la nature, l'individu se trouvera en conflit avec les autres, qui ont le même instinct. Ce que nous savons de nos ancêtres barbares et des sauvages, montre qu'il en est ainsi; on peut le voir encore aux mesures de sûreté que nous prenons tous, et aux relations réciproques des États (chercher toujours plus de puissance). L'état de nature, c'est-à-dire l'état de l'homme tel qu'on le trouve, abstraction faite de la vie politique et sociale, est, comme le dit Hobbes « une guerre de chacun contre chacun ».

### Le contrat social

Cependant, les hommes sont doués de raison et cette raison porte les hommes à chercher de meilleurs moyens de conservation que ceux qu'ils peuvent trouver quand chacun lutte pour son compte. Ils découvrent alors que le mal est général et qu'il ne peut se combattre que par des moyens généraux. Ainsi naît la première et la plus fondamentale loi morale naturelle: la paix et l'ordre doivent être recherchés car ils assurent la survie. Mais la condition, c'est que chacun renonce en particulier au droit absolu qu'il possède à l'état de nature. L'instinct de conservation personnel dicte cette renonciation. Il est dans l'intérêt de chacun de **renoncer à une partie de sa liberté** et de son pouvoir pour garantir la paix.

Il faut donc que l'individu transfère son pouvoir naturel à une autorité, à condition que tous les autres transfèrent également le leur à cette même autorité, et alors ce pouvoir, le pouvoir politique, concentrera en lui tous les droits qui à l'état de nature étaient répartis dans la multitude. Ce contrat au moyen duquel la vie politique remplace l'état de nature est une convention entre les individus; en même temps il implique la reconnaissance d'un pouvoir suprême (soit une personne seule, soit une assemblée de plusieurs personnes). Ce pacte entre les hommes pour sortir de l'état de nature s'appelle le **contrat social**. Remarquons ici que les hommes forment l'Etat dans le but d'assurer leur sécurité vis à vis des autres hommes. Cette genèse de l'Etat est assez pessimiste car c'est **la peur de la mort et de l'autre** qui unissent les hommes et pas un projet collectif.



Par la théorie du contrat social, Hobbes cherche à montrer qu'il est dans l'intérêt de l'individu de faire preuve d'**obéissance**. Le pouvoir auquel il faut obéir doit être absolu. Le pouvoir politique doit être aussi fort que possible, de sorte que l'individu soit, comparé à lui, absolument infinitésimal. L'Etat doit avoir le pouvoir de punir, de faire la guerre et de conclure la paix, de disposer librement de toute propriété et le droit de décider en dernière instance quelles opinions et quelles doctrines peuvent être enseignées. Mais l'autorité politique ne peut pas ordonner ce qui serait pis que la mort, par exemple de se suicider ou de tuer son semblable. Si l'on vient à abuser de ce pouvoir prodigieux, on se trouve en présence d'une infraction à la loi morale naturelle qui est que chacun cherche à assurer sa survie. Cet Etat tout-puissant Hobbes le nomme le **Léviathan**. Rien n'est au-dessus du Léviathan excepté le droit naturel à la sécurité (ce droit est une transcendance).

À ceux qui trouveraient ces conditions dures, Hobbes répond que le pouvoir protecteur est fatalement accompagné du pouvoir d'oppression. La vie humaine ne saurait être sans désagréments. La liberté de l'état de nature entraîne l'insécurité et la lutte, l'assujettissement de la vie politique produit la sécurité et la paix. Il résume le devoir du gouvernant dans ce principe : le bien du peuple est la loi suprême. L'Etat n'a pas été créé pour les dirigeants, mais pour les citoyens. L'Etat doit donc traiter les citoyens de manière égale et **garantir la sécurité de leur vie**, sinon le contrat social perd son sens et l'Etat perd son pouvoir.

Nous comprenons ici pourquoi Hobbes est considéré comme l'un des précurseurs de la théorie des droits de l'homme. Le droit naturel à la sécurité est le même pour tous. Un droit naturel est un droit qui dérive de la nature d'une chose. Ainsi, les droits naturels de l'homme sont des droits qui viennent du fait que l'être est un humain, indépendamment de sa position sociale, de l'ethnie ou de toute autre considération. Ce point de vue sert de base aux droits de l'homme.

Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, 1651.

« Si deux hommes désirent la même chose alors qu'il n'est pas possible qu'ils en jouissent tous les deux, ils deviennent ennemis: et dans leur poursuite de cette fin (qui est, principalement, leur propre conservation, mais parfois seulement leur agrément), chacun s'efforce de détruire ou de dominer l'autre. Et de là vient que, là où l'agresseur n'a rien de plus à craindre que la puissance individuelle d'un autre homme, on peut s'attendre avec vraisemblance, si quelqu'un plante, sème, bâtit, ou occupe un emplacement commode, à ce que d'autres arrivent tout équipés, ayant uni leurs forces, pour le déposséder et lui enlever non seulement le fruit de son travail, mais aussi la vie ou la liberté. Et l'agresseur à son tour court le même risque à l'égard d'un nouvel agresseur.

Du fait de cette défiance de l'un à l'égard de l'autre, il n'existe pour nul homme aucun moyen de se garantir qui soit aussi raisonnable que le fait de prendre les devants, autrement dit, de se rendre maître, par la violence ou par la ruse, de la personne de tous les hommes pour lesquels cela est possible, jusqu'à ce qu'il n'aperçoive plus d'autre puissance assez forte pour le mettre en danger. Il n'y a rien là de plus que n'en exige la conservation de soi-même, et en général on estime cela permis. [...]

Il apparaît clairement par là qu'aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect, ils sont dans cette condition qui se nomme guerre, et cette guerre est guerre de chacun contre chacun. »